

CONCOURS « Gagne un prix à chaque match en te prenant en photo avec la FAN CAM TELUS »

RÈGLEMENT DU CONCOURS

(Ci-après le « Règlement »)

Aucun achat requis. Ce concours est réservé aux résidents canadiens et est régi par les lois canadiennes. 18 ans et plus.

Le concours « **Gagne un prix en te prenant en photo avec la FAN CAM TELUS** » (ci-après le « **Concours** ») est organisé par le Club de Football de Montréal (ci-après « **CF Montréal** ») et son commanditaire TELUS communications (ci-après, « **TELUS** ») et ensemble avec le CF Montréal, les « **organisateur**s ». Le Concours se déroule à compter du 5 juin 2026, à 18 h 00, heure de Montréal (ci-après la « **Date d'ouverture du concours** »), et se termine le 5 juin 2026 à 22 h 00, heure de Montréal (ci-après la « **date de clôture du concours** »).

1. ADMISSIBILITÉ

Le Concours s'adresse à toute personne résidant au Québec, âgée de plus de dix-huit (18) ans à la Date d'ouverture du concours, à l'exception des employés, des agents et des représentants des organisateurs, de leurs filiales, de leurs sociétés affiliées, de leurs agences de publicité ou de promotion, des fournisseurs de matériel, de prix et de services reliés au présent concours et de tout autre intervenant directement relié à la tenue du concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate, pères, mères, frères, sœurs et enfants, leur conjoint légal ou de fait et de toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

2. COMMENT PARTICIPER

Aucun achat requis.

2.1 Modalités de participation

2.1.1 Pour participer au concours, vous devez vous prendre en photo avec la FAN CAM TELUS au Stade Saputo à partir de l'ouverture des portes du Stade Saputo (18h00, hors exceptions) jusqu'à la fin du match au Stade Saputo (22h00, hors exceptions) à condition de remplir tous les champs requis du formulaire de votation le 5 juin 2026, avant 22 h 00, heure de Montréal.

2.1.2 Les inscriptions répondant aux critères du point 2.1.1 offriront au participant (ci-après le « **participant** ») les chances de gagner suivantes :

2.1.3 Pour une photo prise avec la FAN CAM TELUS au Stade Saputo = 1 chance de gagner.

2.1.4 Si vous vous prenez en photo plus d'une fois pendant le match en acceptant les termes et conditions, via le formulaire = 1 chance supplémentaire de gagner.

2.1.4 Le Participant éligible est admissible au tirage du Prix (défini ci-après) qui aura lieu lors du match Canada v Irlande au Stade Saputo.

La validation sera faite en fonction du courriel du Participant.

3. PRIX

Sous réserve des conditions aux présentes, une (1) personne gagnante du Concours recevront le prix suivant : **un (1) Maillot réplique domicile de Canada Soccer (valeur de 135 \$), une (1) Écharpe Canada Soccer (valeur de 65 \$), et un (1) Casquette Canada Soccer (valeur de 45 \$).**

Le montant limite du prix est de 245\$. La Personne gagnante du Prix n'aura droit à aucune différence entre la valeur au détail réelle du Prix et la valeur au détail approximative énoncée dans ce Règlement Officiel. La personne gagnante a jusqu'à **mardi le 9 juin à 23 h 59** pour réclamer son prix.

Le Prix stipulé ci-haut doit être accepté tel que décerné, sans substitution, et n'est ni transférable, ni remboursable ; il ne peut non plus être revendu ni, le cas échéant, être échangé pour de l'argent, sauf à la seule discrétion du Commanditaire du concours. Advenant que le Prix, ou tout élément du Prix, ne puisse, pour quelque raison que ce soit, être décerné selon les présentes, le Commanditaire du concours se réserve le droit d'y substituer un autre prix ou élément de valeur égale ou supérieure, sans préavis ni responsabilité. Advenant qu'un prix de substitution soit décerné, un tel prix doit être accepté tel que décerné et ne peut être échangé pour de l'argent (le cas échéant) ou autre. Le Prix ne sera pas remplacé s'il est perdu ou volé.

En cas de conflit entre le Règlement officiel et toute instruction ou interprétation de ce Règlement officiel émanant d'un employé du Commanditaire du concours en ce qui concerne le Concours, ce Règlement officiel prévaudra. En cas de divergence ou de contradiction entre les modalités du Règlement officiel et toute divulgation ou autre déclaration contenue dans tout matériel lié au Concours, les modalités du Règlement officiel prévaudront, régiront et auront préséance.

4. CONDITIONS RATTACHÉES AUX PRIX

4.1 Le Prix offert doit être accepté tel quel et n'est ni échangeable, ni remboursable, ni transférable ou monnayable

5. TIRAGE

Un tirage au sort sera effectué au plus tard 48h après le match au Stade Saputo au bureau du CF Montréal situé au 4750 rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1V 3S8.

Au total, un (1) tirage au sort sera fait parmi les participations globale à la prise de photos avec la FANCAM TELUS pendant le match Canada v Irlande du 5 juin 2026 au Stade Saputo.

6. RÉCLAMATION DU PRIX

6.1 Afin d'être déclaré gagnant, le participant sélectionné doit :

6.1.1 Être joint par courriel par l'organisateur du Concours dans les vingt-quatre (24) heures suivant le tirage et répondre à la question d'habileté mathématique qui lui sera posée. S'il est impossible de rejoindre le participant sélectionné par courriel dans les vingt-quatre (24) heures suivant le tirage, quel que soit la raison, tous ses droits au prix seront déçus et l'organisateur procédera à un nouveau tirage. S'il est impossible de rejoindre le deuxième (2e) participant sélectionné par courriel dans les vingt-quatre (24) heures suivant le deuxième (2e) tirage, tous ses droits au prix seront déçus et l'Organisateur procédera à un nouveau tirage. S'il est impossible de rejoindre le troisième (3e) participant sélectionné par courriel dans les vingt-quatre (24) heures suivant le troisième (3e) tirage, le prix sera déchu ;

6.2 La désignation des gagnants se fera au plus tard 48h après chaque match au Stade Saputo de la saison régulière.

6.3 À défaut de respecter l'une ou l'autre des conditions mentionnées ci-dessus ou toute autre condition prévue au présent règlement, le participant sélectionné sera disqualifié et le prix qui lui aura été attribué sera déchu. Dans les jours suivant la réception du formulaire de déclaration dûment rempli, l'organisateur responsable de l'administration du concours communiquera avec le gagnant pour l'informer de la manière de réclamer son prix.

7. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

De temps à autre, l'organisateur peut, avec le consentement du participant, utiliser les renseignements personnels que ce dernier lui a fournis, dans le but de :

7.1.1 Communiquer avec le gagnant afin que ce dernier prenne possession du prix ;

7.1.2 Communiquer directement avec le participant relativement aux produits et services offerts par l'organisateur, dont des offres spéciales et de l'information sur les services.

7.1.3 Effectuer un sondage relativement à l'efficacité du site Internet, de la publicité et des efforts de vente faits par l'organisateur.

7.1 En participant au concours, le participant consent à ce que ses nom, prénom, adresse courriel et code postal soient utilisés et conservés par les organisateurs pour les fins d'administration du concours, incluant la communication avec le gagnant.

7.2 Les renseignements personnels demandés sur le formulaire de participation à la prise de photo avec la FANCAM TELUS tels que les noms, âge (le cas échéant) et coordonnées, sont recueillis, conservés et utilisés par le CF Montréal, ses entités affiliées et partenaires respectifs et leurs représentants pour les fins d'administration du concours, incluant la communication avec le gagnant, pour les fins d'administration et de la transmission des infolettres, de même que pour toutes autres fins auxquelles vous avez consenties lors de chaque inscription.

En fournissant vos renseignements personnels au CF Montréal incluant ses entités affiliées et leurs partenaires respectifs, vous consentez expressément aux politiques sur la protection des renseignements personnels applicables et disponibles au

https://www.cfmontreal.com/legal/politique_protection_renseignements_personnels

7.3 . Pour obtenir de plus amples informations quant à l'utilisation de vos renseignements personnels, le participant est invité à visiter ce site web.

7.4 Les renseignements personnels demandés sur le formulaire de participation à la prise de photo avec la FANCAM TELUS, tels que les noms, âge (le cas échéant) et coordonnées, sont recueillis, conservés et utilisés par TELUS, ses sociétés affiliées et partenaires respectifs et leurs représentants pour les fins d'administration du concours, incluant la communication avec le gagnant, pour les fins d'administration et de la transmission des infolettres, de même que pour toutes autres fins auxquelles vous avez consenties lors de chaque inscription. En fournissant vos renseignements personnels à TELUS incluant ses sociétés affiliées et leurs partenaires respectifs, vous consentez expressément aux politiques sur la protection des renseignements personnels applicables et disponibles au <https://www.telus.com/fr/support/article/service-terms-between-you-and-telus> .

Pour obtenir de plus amples informations quant à l'utilisation de vos renseignements personnels, le participant est invité à visiter ce site web.

7.5 Le CF Montréal n'est pas responsable des politiques sur la protection des renseignements personnels de TELUS et TELUS n'est pas responsable des politiques sur la protection des renseignements personnels du CF Montréal.

8. CONDITIONS GÉNÉRALES

8.1 L'organisateur du concours se réserve le droit de disqualifier un Participant ou d'annuler sa participation s'il participe ou tente de participer au présent concours d'une manière qui n'est pas conforme au présent Règlement. Ce participant pourrait être confié aux autorités judiciaires compétentes. Toute décision de l'Organisateur du Concours à l'égard de cet aspect du Concours est finale.

8.2 Chacun des gagnants que ses nom, image, photo, capture vidéo, âge, emplacement, voix, témoignage et/ou déclaration soient utilisés en tout ou en partie par les Organisateur, leurs agences de publicité et de toutes autres parties mises en cause dans les activités d'élaboration, réalisation et distribution du matériel relatif au concours, pour toutes fins, par le biais de tout média présent ou à venir, incluant les médias sociaux, dans toute juridiction, et ce, de quelconque manière sans aucune compensation et sans quelconque approbation additionnelle de la part du gagnant. Aucune correspondance ne sera échangée avec toute autre personne que le gagnant.

8.3 Ce concours est assujéti aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

8.4 Les formulaires incomplets, reçus après la date de clôture du concours, perdus, non conformes de quelque manière que ce soit ou envoyés par une méthode non autorisée sont réputés nuls et ne seront pas acceptés lors du tirage.

8.5 Dans l'éventualité où le gagnant et ses invités n'utilisent pas une partie du prix, aucune compensation de quelque nature que ce soit ne leur sera versée ;

8.6 La valeur marchande du prix est en dollars canadiens ;

8.7 En cas de perte, de vol, de mutilation, d'altération ou d'utilisation non autorisée du prix, celui-ci ne sera pas remboursé ni remplacé.

8.8 En participant au concours, le participant reconnaît avoir lu et compris le présent Règlement et accepte d'être lié par celui-ci et de s'y conformer. Le Participant atteste que le Règlement est compréhensible et raisonnablement disponible pour consultation.

8.9 Les noms des gagnants peuvent être obtenus en écrivant au CF Montréal au courriel suivant : partenariats@cfmontreal.com

Si vous avez des exigences en matière d'accessibilité ou des besoins spéciaux, veuillez contacter les responsables du concours au courriel suivant : partenariats@cfmontreal.com